

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP010
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Rhône- Alpes 2014-2020
Version	2020.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	31 mai 2021

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a	19
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2b	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4a	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4c	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4e	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6e	42
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8iii.....	44
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	45
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8iii	46
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3	48
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8v	49
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	50
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8v.....	51
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3	53
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii.....	54
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	55
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii	56
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4	58
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 1b	59
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 / 9iv	61

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	62
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 / 9iv.....	63
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8	65
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5	66
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 5 / OS19.....	67
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 5 / OS20.....	68
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6.....	69
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6	70
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 / OS21	71
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 / OS22	72
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	73
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	74
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	76
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	76
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	77
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	83
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	85
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	85
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	86
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	91
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	94
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	95
Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES.....	95
<i>prêt à taux zéro développement</i>	98
<i>prêt d'honneur création (PHI création)</i>	99
Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Rhône-Alpes	102
<i>Pret FEDER Innovation</i>	105
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	109
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	111
10.1. Grands projets.....	111
10.2. Plans d'action communs.....	114
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	117
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	117
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	117
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	118
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	118
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	118
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	119

12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	119
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	121
13.	ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	122
14.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	123
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	123
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	123
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	123
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 123	
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	124
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	124
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	125
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	126
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	127
	Documents.....	128
	Résultats de la dernière validation	129

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La programmation cumulée atteint 445 M€, soit 87 % de l'enveloppe, pour un coût total éligible d'opérations de 991 M€ (775 opérations programmées) :

- FEDER : 662 opérations programmées - coût total éligible de 743 M€. Le montant total de crédits européens s'élève à 308 M€. Le taux de programmation FEDER est de 85 %.
- FSE : 113 opérations programmées - coût total éligible de 248 M€. Le montant total de crédits européens s'élève à 137 M€. Le taux de programmation FSE est de 94 %.

Le niveau de certification atteint un montant coût total UE payé de près de 143 M€, soit un taux de paiement de 28,24% de l'enveloppe, pour un coût total éligible d'opérations certifié de 373 M€ :

- FEDER : coût total certifié de 250 M€ pour un taux de certification en coût total de 35%. Le montant total des paiements s'élève à 90 M€. Le taux de paiement FEDER est de 25 % de la maquette et de 33,58% si on le compare au montant total programmé.
- FSE : coût total certifié de 123 M € pour un taux de certification en coût total de 45%. Le montant total des paiements s'élève à 53 M€. Le taux de paiement FSE est de 37% de la maquette de 50 % si on le compare au montant total programmé.

En 2020, la crise est venue bousculer l'organisation des comités de programmation et a contraint l'AG à ne lancer que des consultations écrites.

Les membres ont été consultés à 4 reprises. Il a sélectionné 129 projets FEDER pour un coût total de 264 M€ et un montant FEDER de 109 M€, et 39 projets FSE pour un coût total de 104 M€ et un montant FSE de 65 M€ .

Le Comité de suivi a été consulté à trois reprises et s'est réuni de manière dématérialisée le 19

novembre par visioconférence.

Les consultations écrites ont eu pour objectifs :

- Ajuster des règles de gestion et des fiches DOMO / DA pour faciliter l'accès aux financements européens (simplification et harmonisation des dispositifs) (consultation de mars)
- Informer le comité de suivi sur l'état d'avancement des programmes et de valider le RAMO 2019 (consultation de mai)
- Adapter les PO à la situation de crise sanitaire pour répondre au besoin à court terme des territoires en matière de lutte contre la pandémie de la COVID19 (création d'axe COVID, dans les PO régionaux suite à la publication de la réglementation CRII) (consultation de juillet).

Le comité de suivi de novembre 2020 a réuni les partenaires régionaux (services de l'Etat, Départements, Métropoles, agglomérations...) et la Commission Européenne pour échanger sur la mobilisation des fonds européens, au profit d'actions de relance et de développement à des horizons de moyen terme (initiative REACT-EU) et de long terme (programme 21-27).

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire provoquée par la Covid-19 et les périodes de confinement.

Les équipes de la DFE ont été en télétravail et l'ensemble des réunions se sont déroulées en visioconférence. La préexistence d'un système de télétravail et la dématérialisation de la gestion des fonds européens initiée depuis le début de la programmation 2014-2020 a permis à la DFE d'assurer une continuité du service avec agilité. Ainsi, l'AG a pu non seulement maintenir les fonctions de programmation et paiement, mais aussi prendre en compte l'effet de la crise dans la gestion des opérations soutenues par des fonds européens (adaptation des livrables, ajustement des avances pour les porteurs ayant besoin de trésorerie). De la même manière, l'AG a maintenu le lien avec les bénéficiaires pour les aider dans leurs démarches.

Ainsi, des réunions d'accompagnement aux bénéficiaires dans leurs démarches administratives ont été initiées avant le confinement (janvier). Suite à l'impossibilité de poursuivre ces réunions, des tutoriels et une communication spécifique sur les mesures de crises ont été réalisées sur le portail l'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes. Malgré ces dispositions, la crise sanitaire a perturbé la réalisation des opérations de la majorité des bénéficiaires (arrêt des travaux, impossibilité des bénéficiaires à continuer leur activité faute d'outils de télétravail ou missions non télétravaillables, retards dans la réalisation des opérations, résultats de certaines opérations amoindries faute de participants, ou en raison d'action devant être annulée ou reportée : salon, conférence, ...). Il est encore difficile pour l'AG de mesurer l'impact de cette crise sur l'avancement du Programme Opérationnel.

En parallèle, l'AG a poursuivi tout au long de l'année 2020 l'élaboration du programme opérationnel 21-27 par des échanges et des rencontres dématérialisés. Ce travail a bénéficié de l'apport des évaluations d'impact menées à leurs termes en 2020 sur l'ensemble des thématiques couvertes par les PO régionaux.

Le rythme des audits a été encore soutenu en 2020 avec la réalisation de 21 audits d'opération sur l'ensemble des PO régionaux. Si le nombre d'audit a été réduit en raison de l'absence d'appel de fonds au 1er semestre 2021, le pourcentage de dépenses couvertes en audit est toujours plus important. Il atteint le seuil de 48% en 2020, soit près de la moitié des dépenses remontées en appel de fonds. Ce taux de contrôle induit un travail considérable pour les équipes de l'Autorité de Gestion (AG) en charge de répondre aux auditeurs.

En vue de la programmation 21-27, l'AG a conduit une réorganisation en 2020 pour améliorer son système de gestion et de contrôle. Les tâches d'animation et d'instruction réalisées en amont de la programmation et les tâches de contrôle et de gestion en aval de la programmation ont été réorganisées. Face à l'accroissement de l'activité, le service FEDER a été scindé en trois unités géographiques. Enfin, le service Contrôle, Expertises et support héberge une nouvelle unité gestion des risques avec une fonction de contrôle interne renforcée pour pallier la future disparition de l'autorité de certification, une fonction d'appui et d'accompagnement juridique et règlementaire, qui aura notamment la charge de la rédaction du futur DSGC dans un objectif de simplification (développement de nouveaux OCS) et de sécurisation des procédures.

Sur le plan de la communication, l'année 2020 s'est inscrite dans la poursuite des travaux engagés en 2019 malgré le contexte de la crise sanitaire.

Les principales actions mises en œuvre ont été les suivantes :

- Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes »,
- Mise en place opérationnelle de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région »,
- Réalisation de supports/événements : Recueil des projets européens 2014-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	L'innovation au service des enjeux sociétaux	<p>Le taux global de programmation pour l'OT1 est de 99,04 %, OT2 : 82,94%, OT3 : 97.60%</p> <p>OT1 : Innovation et de la recherche et développement, connaît une forte progression passant de 58,97% à 99,04 %. 30 dossiers programmés représentant 38 448 115,42€ de subvention. L'externalisation d'une majeure partie des demandes de paiement, pour répondre aux objectifs du cadre de performance, a permis de se consacrer à l'avancement de la programmation. Les projets de R&D collaborative représentent l'essentiel des dossiers programmés (19) dans des domaines d'avenir : fabrication additive industrielle, piles à combustible de nouvelle génération. Les autres dossiers concernent des projets d'équipements structurants et des plateformes technologiques (ex : CEA, CNRS, UCBL).</p> <p>Le montant total programmé de l'OT2 en 2020 est 11 161 032,76 € de subvention FEDER avec 10 dossiers instruits dont 1 avec avis défavorable. Les opérations programmées ont concerné l'ensemble des objectifs spécifiques de l'OT2 avec notamment une majorité de projets relatifs aux usages numériques (OS5), une opération de la CCI AURA (OS4) faisant suite à l'appel à projets « Actions collectives 2019-2020-2021 » et enfin, un dossier d'infrastructure fibre optique (OS3) porté par le Syndicat Mixte Ardèche-Drôme Numérique pour un montant FEDER de 8 000 000 €.</p> <p>Pour le domaine de la compétitivité des PME (OT3), 15 nouvelles opérations ont été programmées, en particulier des actions collectives à destination des PME lauréates de l'appel à projets « Actions collectives 2019-2020-2021 » qui représentent globalement les montants les plus élevés, et des opérations lauréates de l'appel à projets « Tiers lieux pour l'innovation ».</p>
2	La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable	<p>Le taux global de programmation pour l'OS10 est de 82,12%, l'OS 11 de 83,98%, l'OS 12 de 91.12%, l'OS 13 de 60,71%, l'OS14 de 68,49 % et l'OS15 de 54,63%.</p> <p>OS10 : 4 opérations ont été programmées en 2020 soit un montant programmé de 12 070 000€ dont 3 377 000€ de subvention FEDER. Il est à noter que sur les 4 opérations, 3 étaient des projets de construction d'unité</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>de méthanisation.</p> <p>OS11 : le montant total programmé en 2020 est de 27 303 103,34€ de subvention FEDER. Le taux global de programmation évolue de manière satisfaisante entre 2019 et 2020 malgré le contexte de crise sanitaire. 8 dossiers logement social ont été instruits et programmés en 2020 dont 7 relevant d'un ITI.</p> <p>OS12 : L'année 2020 a permis de programmer 5 opérations pour un montant de subventions accordées de 1 876 467,86€.</p> <p>OS13 : Les dossiers programmés en 2020 correspondent à des opérations de promotion du covoiturage, d'études sur la faisabilité d'un ascenseur valléen et de créations de locaux à vélo en quartiers politique de la ville.</p> <p>OS 14 : 38 dossiers « biodiversité » ont été programmés sur 2020, De plus comme l'enveloppe a été diminuée de 2 000 000€, le taux de programmation pour cet OS est ainsi passé de 54,21 % en 2019 à 74,89 % fin 2020.</p> <p>OS15 : Thématique « Friches », un dossier a été déclaré en Comité de programmation comme inéligible et trois dossiers ont reçu un avis favorable pour un montant total de subvention de 667 243,76 €.</p>
3	Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre	<p>Depuis 2014, au titre de l'axe 3, 53 705 participants ont été accompagnés, 92 opérations ont été programmées pour un coût total de 67 176 095 € dont 37 227 821 € de FSE, soit 95,15% de la contribution UE maquettée. Le montant en coût total des dépenses certifiées s'élève à 29 796 263 €.</p> <p>Au titre de l'OS 16, 64 opérations ont été programmées pour un coût total cumulé de 62 241 125€ dont 34 180 175 € de FSE.</p> <p>En 2020, 10 dossiers ont été programmés pour un coût total de 15 915 889€ et un montant FSE de 11 019 022 €.</p> <p>Cette année a été marquée par la mise en œuvre de l'AAP « Ambition Solution Région Création » 2020-2022 : 14 dossiers déposés, 11 dossiers avec avis favorable et 10 soutenus par du FSE (un dossier financé par des crédits Région).</p> <p>Volet « Tester son idée », 2 porteurs retenus : AGFSCOP et Rhonalpia.</p> <p>Volet « Lancer son projet », 3 porteurs retenus : CCIR, CRMA et BGE.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Volet « Tester son activité », 3 porteurs retenus : AGFSCOP, UCE et EXPLORYS Volet « Financer son projet », 2 porteurs retenus ADIE et IARA.</p> <p>Le coût total des dépenses certifiées est de 27 774 448€, en cumulé. En 2020, le montant certifié est de 7 906 199 € pour un montant FSE de 3 093 397 €.</p> <p>Au titre de la programmation de l'OS 17 « sécurisation des parcours professionnels », 28 opérations ont été programmées pour un montant FSE de 3 047 646 € . Au 31 décembre 2020, 2 498 salariés ont été accompagnés. La crise sanitaire a accentué le recours aux dispositifs d'accompagnement des salariés.</p>
4	Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie	<p>Au titre de l'axe 4 depuis 2014, 19 166 participants dont 18 558 chômeurs ont été accompagnés. 16 opérations ont été programmées pour un montant de 150 887 190 € (dont 75 662 924 € de FSE), soit un taux de programmation de 91,57 %. Le montant certifié cumulé atteint 71 291 913 €.</p> <p>L'année 2020 a été marquée par le lancement d'un 1er appel à projets sur les formations sanitaires et sociales. Il a permis le dépôt de 20 demandes de subventions pour un montant d'environ 2M€ de FSE.</p> <p>Dans ce cadre, le CHU Grenoble Alpes a bénéficié d'une subvention FSE de 46 058 € pour le projet « Jamais la première fois sur le patient » qui permet d'intégrer des séances de simulation et un accompagnement renforcé pour les formations sanitaires et sociales.</p> <p>Dans le cadre de l'accord cadre du Conseil Régional comprenant d'une part des formations préparatoires à l'emploi et/ou à la qualification et des formations qualifiantes/certifiantes et d'autre part des formations préparant à la création ou la reprise d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2 opérations « Formation professionnelle » regroupant 85 marchés. Montant FSE programmé de 8 388 477 €. - 3 opérations « Formation professionnelle » regroupant 185 marchés ont été reprogrammées. Montant FSE reprogrammé : 17 538 447,50 €. <p>Les 3 premiers dossiers « orientation » ont été programmés pour 518 345,32 € de FSE.</p> <p>Certification de 3 acomptes pour 2 opérations « Formation professionnelle » relevant de l'accord cadre du Conseil régional pour un montant FSE de 1 812 547,50 €.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
5	Assistance technique FEDER	<p>Les dépenses d'AT FEDER sont depuis 2020 certifiées sur la base du taux forfaitaire de 4% des dépenses présentés en appel de fond.</p> <p>Sur le plan de la communication, l'année 2020 s'est inscrite dans la poursuite des travaux engagés en 2019 malgré le contexte de la crise sanitaire. Elle a notamment été marquée par la valorisation des projets européens et la création de nouveaux contenus sur le portail des programmes européens « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes ».</p> <p>La volonté de la Région, en tant qu'autorité de gestion, est de disposer d'une stratégie unifiée et cohérente autour des différents fonds européens (FEDER, FSE, IEJ, FEADER) et des différents programmes afin de promouvoir l'action de l'Union européenne dans sa globalité.</p> <p>Un plan de communication interfonds unique a ainsi été élaboré en 2020 permettant toutefois de mettre en place des actions spécifiques par fonds et/ou par programme.</p> <p>Les principales actions mises en œuvre ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/. Véritable vitrine publique de la programmation des fonds européens 2014-2020, il est l'outil central de communication. • Mise en place opérationnelle de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région » : 13 établissements participants, diffusion des vidéos sur le portail et sur les réseaux sociaux des partenaires, 4 classes lauréates. • Réalisation de supports/événements : Recueil des projets européens 2014-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes (103 projets valorisés, 1 000 ex., version numérique disponible sur le portail), supports digitaux pour les porteurs de projets/bénéficiaires (4 tutoriels FEDER, 2 webinaires FSE), Réunion Bénéficiaires
6	Assistance technique FSE	<p>Les dépenses d'AT FSE sont depuis 2020 certifiées sur la base du taux forfaitaire de 4% des dépenses présentés en appel de fond.</p> <p>Sur le plan de la communication, l'année 2020 s'est inscrite dans la poursuite des travaux engagés en 2019 malgré le contexte de la crise sanitaire. Elle a notamment été marquée par la valorisation des projets européens et la création de nouveaux contenus sur le portail des programmes européens « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes ».</p> <p>La volonté de la Région, en tant qu'autorité de gestion, est de disposer d'une stratégie unifiée et cohérente autour des différents fonds européens (FEDER, FSE, IEJ, FEADER) et des différents programmes afin de promouvoir l'action de l'Union européenne dans sa globalité.</p> <p>Un plan de communication interfonds unique a ainsi été élaboré en 2020 permettant toutefois de mettre en place des actions spécifiques par fonds et/ou par programme.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Les principales actions mises en œuvre ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/. Véritable vitrine publique de la programmation des fonds européens 2014-2020, il est l'outil central de communication. • Mise en place opérationnelle de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région » : 13 établissements participants, diffusion des vidéos sur le portail et sur les réseaux sociaux des partenaires, 4 classes lauréates. • Réalisation de supports/événements : Recueil des projets européens 2014-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes (103 projets valorisés, 1 000 exemplaires, version numérique disponible sur le portail), supports digitaux pour les porteurs de projets/bénéficiaires (4 tutoriels sur la demande de paiement FEDER et 2 webi
7	COVID FEDER	L'axe COVID FEDER a été créé en vue de financer du matériel de protection à destination des professionnels de santé. Compte-tenu de la prolongation de la pandémie sur toute l'année 2020, l'AG n'a pas été en mesure de programmer d'opération en 2020.
8	COVID FSE	<p>Le coût total programmé sur cet axe est de 18 646 964 € dont 100% de FSE, le montant certifié est de 18 583 816€. Le taux d'avancement atteint 100%.</p> <p>L'année 2020 a été marquée par la création de l'axe COVID FSE suite à l'approbation des règlements CRII et CRII plus. Cet axe a été quasiment entièrement consommé au 31/12/2020 pour financer l'acquisition d'équipement individuel de protection à destination du grand public.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	75,00			1,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	75,00			1 178,42			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	63,00			1,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	63,00			76,00			
F	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	Entreprises	75,00			0,00			
S	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	Entreprises	75,00			30,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO25	0,00	0,00		0,00			0,00		
S	CO25	763,42	0,00		11,00			9,00		
F	CO26	0,00	0,00		0,00			0,00		
S	CO26	29,00	0,00		4,00			1,00		
F	S1	0,00	0,00		0,00			0,00		
S	S1	0,00	0,00		0,00			0,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		améliorées									
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00			0,00		
F	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	0,00			0,00			0,00		
S	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1 - ACCROITRE L'OFFRE DE RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION MOBILISABLE PAR LES ENTREPRISES DANS LES DOMAINES DE SPECIALISATION INTELLIGENTE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R1	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Administrations (DIRDA) dans le PIB régional	Taux	Plus développées	1,03	2010	1,20			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R1	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Administrations (DIRDA) dans le PIB régional			0,89		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R1	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Administrations (DIRDA) dans le PIB régional	0,94		0,91	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	250,00		184,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	250,00		372,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	99 750 000,00		74 928 728,59			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	99 750 000,00		58 429 592,79			Valeur cible 2023 : 119 700 000 €. Erreur technique SFC
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	250,00		401,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	250,00		437,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	79,00		38,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	320,00		312,00			294,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	42 911 080,82		35 410 477,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	26 655 905,85		18 260 520,00			60 623 201,87		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	200,00		132,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	388,00		378,00			360,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	189,00			106,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	54 138 250,10			0,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	234,00			106,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS2 - ACCROITRE LE DEVELOPPEMENT PAR LES ENTREPRISES DE PRODUITS, SERVICES ET PROCÉDES INNOVANTS DANS LES DOMAINES DE SPECIALISATION INTELLIGENTE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R2	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Entreprises (DIRDE) dans le PIB régional	Taux	Plus développées	2,05	2010	2,40			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R2	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Entreprises (DIRDE) dans le PIB régional			1,95		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R2	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Entreprises (DIRDE) dans le PIB régional	1,82		1,85	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	prises fibre optique	Plus développées	16 896,00			10 755,00			
S	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	prises fibre optique	Plus développées	16 896,00			61 650,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	6 389,00			0,00			0,00		
S	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	43 079,00			26 046,00			26 046,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	0,00			0,00			0,00		
S	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS3 - DEVELOPPER LA COUVERTURE TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE DES ENTREPRISES ET DES SITES PUBLICS POUR SOUTENIR LA CROISSANCE SUR LE TERRITOIRE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R3	Taux de couverture en fibre optique THD des entreprises rhonalpines et des sites publics dont la couverture relève de l'initiative publique	entreprises	Plus développées	0,00	2013	80,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R3	Taux de couverture en fibre optique THD des entreprises rhonalpines et des sites publics dont la couverture relève de l'initiative publique			14,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R3	Taux de couverture en fibre optique THD des entreprises rhonalpines et des sites publics dont la couverture relève de l'initiative publique	0,00		0,00	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	2 365,00			1 570,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	2 365,00			2 617,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 206,00			1 206,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 177,00			1 177,00			1 177,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 080,00			1 080,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	OS4 - AUGMENTER LE NIVEAU D'APPROPRIATION DU NUMERIQUE PAR LES ENTREPRISES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R4	Niveau d'appropriation du numérique par les entreprises	PLAN D'ACTION : Valeur de référence 2014 disponible en juill	Plus développées	21.5	2014	53			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R4	Niveau d'appropriation du numérique par les entreprises				28,26		0		0

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R4	Niveau d'appropriation du numérique par les entreprises			22	21.5

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télé santé)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	services	Plus développées	37,00			2,00			
S	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	services	Plus développées	37,00			23,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	1,00			1,00			0,00		
S	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	19,00			22,00			20,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	0,00			0,00			0,00		
S	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	14,00			8,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS5 - ACCROITRE LES NOUVEAUX SERVICES ET USAGES NUMERIQUES PRIORITAIREMENT DANS LES DOMAINES DE LA SANTE ET DE L'EDUCATION

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R5bis	Taux d'établissement du secondaire mettant à disposition des élèves des ressources numériques en Rhône-Alpes	%	Plus développées	66,09	2014	100,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R5bis	Taux d'établissement du secondaire mettant à disposition des élèves des ressources numériques en Rhône-Alpes								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R5bis	Taux d'établissement du secondaire mettant à disposition des élèves des ressources numériques en Rhône-Alpes				

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	206,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	206,00			519,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	206,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	206,00			519,00			
F	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	entreprises	Plus développées	50,00			4,00			
S	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	entreprises	Plus développées	50,00			116,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	519,00			519,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	519,00			519,00			0,00		
F	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	3,00			0,00			0,00		
S	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	72,00			109,00			68,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS6 - AUGMENTER LE NOMBRE D'ENTREPRISES PERENNES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R6a	Taux de création d'entreprises	Taux	Plus développées	14,40	2013	14,70			
R6b	Taux de survie des entreprises à 3 ans	Taux	Plus développées	69,80	2009	71,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R6a	Taux de création d'entreprises			13,46		0,00		0,00	
R6b	Taux de survie des entreprises à 3 ans			69,80		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R6a	Taux de création d'entreprises	12,60		14,50	
R6b	Taux de survie des entreprises à 3 ans	0,00		0,00	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS7 - AUGMENTER LA PART D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS RELEVANT DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R7	Taux d'emplois de proximité	Emploi	Plus développées	14,10	2012	14,80			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R7	Taux d'emplois de proximité			25,70		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R7	Taux d'emplois de proximité	0,00		0,00	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	3 865,00			2 002,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	3 865,00			3 103,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	5 154,00			1 914,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	5 154,00			4 237,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 853,00			1 641,00			221,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 129,00			1 985,00			1 835,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 755,00			1 567,00			221,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 129,00			2 093,00			1 835,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 665,00			672,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 665,00			672,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS8 - ACCROITRE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR L'INNOVATION SOCIALE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R8	Part de l'emploi salarié relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)	Contrat de travail	Plus développées	10,60	2011	11,50			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R8	Part de l'emploi salarié relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)			10,90		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R8	Part de l'emploi salarié relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)		0,00	10,89	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS9 - ACCROITRE LA TAILLE DES PME ET FAVORISER LEUR DÉVELOPPEMENT A L'EXPORT

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R9bis	Evolution du nombre d'entreprises de 200 à 499 salariés	entreprises	Plus développées	858,00	2011	940,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R9bis	Evolution du nombre d'entreprises de 200 à 499 salariés								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R9bis	Evolution du nombre d'entreprises de 200 à 499 salariés				

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	33,00			3,97			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	33,00			52 323,41			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	18 609,00			2 233,83			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	18 609,00			53 696,74			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,72			1,00			0,70		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	50,01			11,00			13,80		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 108,67			1 552,00			250,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	30 687,24			10 541,00			10 541,24		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	9,00			7,22			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 719,00			1 503,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS10 - AUGMENTER LES ENERGIES DE SOURCES RENOUVELABLES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R10	Part de la production d'EnR dans la consommation en Rhône-Alpes	Taux	Plus développées	21,00	2012	23,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R10	Part de la production d'EnR dans la consommation en Rhône-Alpes			19,70		0,00		19,70	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R10	Part de la production d'EnR dans la consommation en Rhône-Alpes	22,70		21,00	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	6 630,00			2 283,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	6 630,00			5 658,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 215,00			2 017,44			Valeur cible 2023 : 3653 pour OS11+OS 12. Erreur technique SFC
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 215,00			8 824,83			Valeur cible 2023 : 3653 pour OS11+OS 12. Erreur technique SFC
F	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	m²	Plus développées	39 730,00			39 181,30			
S	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	m²	Plus développées	39 730,00			92 286,50			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 275,00			986,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	4 370,00			2 807,00			1 861,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	568,78			205,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	7 801,36			7 452,00			2 016,19		
F	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	10 566,00			690,00			0,00		
S	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	77 095,50			60 956,00			42 478,50		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		énergétique s'est amélioré									
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 010,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	832,00			0,00			0,00		
F	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	0,00			0,00			34,24		
S	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	16 918,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS11 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R11	Taux de logements sociaux réhabilités en matière énergétique	Taux	Plus développées	0,06	2009	18,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R11	Taux de logements sociaux réhabilités en matière énergétique			9,90		0,00		7,20	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R11	Taux de logements sociaux réhabilités en matière énergétique	4,40		2,30	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS12 - AUGMENTER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS TERTIAIRES ET DANS LE LOGEMENT PRIVE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R12	Nombre de tonnes équivalent CO2 d'émissions de gaz à effet de serre dans le secteur "logements tertiaires et résidentiels"	tonnes équivalent CO2	Plus développées	11 142 000,00	2012	7 498 000,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R12	Nombre de tonnes équivalent CO2 d'émissions de gaz à effet de serre dans le secteur "logements tertiaires et résidentiels"			11 067 000,00		0,00		12 049 000,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R12	Nombre de tonnes équivalent CO2 d'émissions de gaz à effet de serre dans le secteur "logements tertiaires et résidentiels"	12 066 000,00		11 142 000,00	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	6 867,00			1 065,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	6 867,00			8 783,00			
F	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	utilisateurs	Plus développées	1 387 843,00			649 976,00			Valeur fournie par la Direction Opérationnelle : collecte régionale auprès de l'Instance de pilotage des 14 réseaux billettisés OÙRA !
S	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	utilisateurs	Plus développées	1 387 843,00			1 773 628,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	983,00			99,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	8 776,00			7 530,00			7 418,00		
F	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	720 000,00			704 721,00			0,00		
S	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	1 771 840,00			1 520 250,00			1 497 420,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 630,00			2 676,00			0,00		
F	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	0,00			0,00			0,00		
S	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	934 600,00			40 000,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS 13 - FAVORISER LE REPORT MODAL DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES VERS DES MODES DE TRANSPORT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET PLUS SOBRES SUR LE PLAN ENERGIE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R13	Evolution de la fréquentation annuelle des principaux réseaux de transport collectifs	Voyage	Plus développées	441	2013	554.5			Donnée indisponible

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R13	Evolution de la fréquentation annuelle des principaux réseaux de transport collectifs					0			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R13	Evolution de la fréquentation annuelle des principaux réseaux de transport collectifs				

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	6 533,00			29 574,13			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	6 533,00			21 994,02			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1 473,45			1 399,00			577,17		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	21 388,06			19 584,00			18 789,68		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	169,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	2 686,00			610,82			0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS14 - PRESERVER LES TRAMES VERTES ET BLEUES ET RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R14	Nombre d'espaces préservés ayant amélioré les conditions de circulation des espèces animales	Réservoir biologique	Plus développées	0,00	2014	280,00			Donnée indisponible

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R14	Nombre d'espaces préservés ayant amélioré les conditions de circulation des espèces animales			3,00		17,00		42,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R14	Nombre d'espaces préservés ayant amélioré les conditions de circulation des espèces animales	7,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	hectares	Plus développées	76,00			28,10			
S	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	hectares	Plus développées	76,00			103,75			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	20,21			10,00			0,00		
S	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	103,40			103,00			93,01		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	0,00			0,00			0,00		
S	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	16,00			4,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS15 - ACCROITRE LA REQUALIFICATION DES FRICHES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R15bs	Nombre de sites dépollués avec un process innovant parmi les projets soutenus par le FEDER	sites	Plus développées	0,00	2014	20,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R15bs	Nombre de sites dépollués avec un process innovant parmi les projets soutenus par le FEDER								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R15bs	Nombre de sites dépollués avec un process innovant parmi les projets soutenus par le FEDER				

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						202,00	83,00	119,00				9,00	7,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						336,00	173,00	163,00				89,00	91,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						1 515,00	847,00	668,00				17,00	34,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						10 967,00	6 039,00	4 928,00				609,00	594,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						3 082,00	1 890,00	1 192,00				209,00	147,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						6 645,00	3 488,00	3 157,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						2 238,00	1 270,00	968,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						692,00	365,00	327,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						3 031,00	1 645,00	1 386,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	22,00	20,00	15,00	46,00	27,00	32,00	3,00	4,00	4,00	1,00	3,00	9,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	14,00	14,00	31,00	24,00	24,00	23,00	8,00	5,00	7,00	4,00	0,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	645,00	460,00	64,00	57,00	75,00	89,00	14,00	5,00	30,00	21,00	2,00	2,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1 181,00	983,00	1 850,00	1 586,00	1 301,00	975,00	337,00	214,00	383,00	306,00	378,00	270,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	415,00	267,00	516,00	350,00	352,00	221,00	119,00	47,00	147,00	82,00	132,00	78,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	2 816,00	2 574,00	672,00	583,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	1 024,00	775,00	246,00	193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	310,00	280,00	55,00	47,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	1 257,00	1 098,00	388,00	288,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R16	Taux de création d'activités suite à un accompagnement en ante création	Plus développées	Proportion (Entreprises)	S8 Nombre d'entrepreneurs accompagnés	Proportion	52,00 %			50,02			26,01 %	0,00%	0,00%	0,00 %			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
R16	Taux de création d'activités suite à un accompagnement en ante création	Plus développées	34,49%	0,00%	0,00%	56,00%	%	%	26,39%	0,00%	0,00%	56,00%	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
R16	Taux de création d'activités suite à un accompagnement en ante création	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
R16	Taux de création d'activités suite à un accompagnement en ante création	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'œuvre
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				26 725,00	13 678,00	13 047,00				5 800,00	2 805,00	2 995,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				10 789,00	5 121,00	5 668,00				2 428,00	1 065,00	1 363,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				2 052,00	939,00	1 113,00				403,00	203,00	200,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				988,00	411,00	577,00				191,00	95,00	96,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				22 430,00	12 779,00	9 651,00				6 392,00	3 562,00	2 830,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				3 184,00	1 781,00	1 403,00				686,00	399,00	287,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				3 830,00	2 125,00	1 705,00				992,00	522,00	470,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				2 167,00	1 176,00	991,00				514,00	266,00	248,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				11 371,00	7 517,00	3 854,00				2 573,00	1 704,00	869,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				12 576,00	7 011,00	5 565,00				3 008,00	1 670,00	1 338,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				26 931,00	12 630,00	14 301,00				6 972,00	3 167,00	3 805,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				5 205,00	3 096,00	2 109,00				1 083,00	628,00	455,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				2 006,00	1 064,00	942,00				541,00	266,00	275,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				9 720,00	5 239,00	4 481,00				1 929,00	1 005,00	924,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				480,00	282,00	198,00				99,00	57,00	42,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				14 904,00	7 888,00	7 016,00				3 759,00	1 957,00	1 802,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				52,00						20,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				9,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					51 207,00						12 595,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	5 483,00	2 827,00	2 656,00	7 027,00	3 602,00	3 425,00	4 652,00	2 471,00	2 181,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	2 102,00	1 028,00	1 074,00	2 989,00	1 463,00	1 526,00	2 088,00	1 037,00	1 051,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	610,00	280,00	330,00	496,00	217,00	279,00	368,00	178,00	190,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	208,00	85,00	123,00	265,00	105,00	160,00	187,00	83,00	104,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	4 476,00	2 522,00	1 954,00	5 690,00	3 294,00	2 396,00	3 632,00	2 136,00	1 496,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	767,00	440,00	327,00	827,00	452,00	375,00	559,00	296,00	263,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	648,00	353,00	295,00	964,00	544,00	420,00	611,00	355,00	256,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	400,00	212,00	188,00	563,00	314,00	249,00	348,00	193,00	155,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	2 579,00	1 653,00	926,00	2 919,00	1 976,00	943,00	1 838,00	1 242,00	596,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	2 816,00	1 546,00	1 270,00	3 369,00	1 887,00	1 482,00	2 164,00	1 237,00	927,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	5 141,00	2 410,00	2 731,00	6 877,00	3 211,00	3 666,00	4 543,00	2 229,00	2 314,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 044,00	627,00	417,00	1 233,00	725,00	508,00	846,00	499,00	347,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	409,00	219,00	190,00	516,00	281,00	235,00	359,00	209,00	150,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 928,00	982,00	946,00	2 365,00	1 289,00	1 076,00	1 755,00	974,00	781,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	101,00	60,00	41,00	102,00	60,00	42,00	72,00	44,00	28,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	3 237,00	1 660,00	1 577,00	3 870,00	2 111,00	1 759,00	2 541,00	1 400,00	1 141,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	6,00			11,00			9,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			1,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		10 569,00			13 213,00			8 652,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	1 156,00	614,00	542,00	1 751,00	896,00	855,00	856,00	463,00	393,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	379,00	169,00	210,00	618,00	272,00	346,00	185,00	87,00	98,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	60,00	17,00	43,00	88,00	37,00	51,00	27,00	7,00	20,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	47,00	12,00	35,00	67,00	25,00	42,00	23,00	6,00	17,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	470,00	269,00	201,00	1 178,00	641,00	537,00	592,00	355,00	237,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	119,00	70,00	49,00	127,00	68,00	59,00	99,00	56,00	43,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	126,00	64,00	62,00	326,00	196,00	130,00	163,00	91,00	72,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	87,00	41,00	46,00	172,00	104,00	68,00	83,00	46,00	37,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	367,00	240,00	127,00	598,00	367,00	231,00	497,00	335,00	162,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	406,00	237,00	169,00	569,00	294,00	275,00	244,00	140,00	104,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	838,00	370,00	468,00	1 838,00	903,00	935,00	722,00	340,00	382,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	230,00	155,00	75,00	454,00	262,00	192,00	315,00	200,00	115,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	48,00	25,00	23,00	100,00	49,00	51,00	33,00	15,00	18,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	514,00	298,00	216,00	758,00	402,00	356,00	471,00	289,00	182,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	21,00	13,00	8,00	53,00	33,00	20,00	32,00	15,00	17,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	479,00	222,00	257,00	744,00	388,00	356,00	274,00	150,00	124,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	2,00			2,00			2,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	4,00			1,00			3,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		1 686,00			3 017,00			1 475,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	Plus développées	entrepreneurs	47 333,00			51 207,00	27 396,00	23 811,00	1,08			12 595,00	6 570,00	6 025,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	Plus développées	10 569,00	5 629,00	4 940,00	13 213,00	7 113,00	6 100,00	8 652,00	4 785,00	3 867,00	1 686,00	900,00	786,00	3 017,00	1 574,00	1 443,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	Plus développées	1 475,00	825,00	650,00

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						9,00	2,00	7,00				0,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						94,00	38,00	56,00				1,00	6,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						11,00	4,00	7,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						22,00	5,00	17,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						399,00	157,00	242,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	3,00	8,00	1,00	0,00	4,00	2,00	29,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	2,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	2,00	5,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	136,00	191,00	21,00	51,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
R17	Nombre de défaillances d'entreprises	Plus développées	Nombre (Entreprise)		Nombre	6 000,00			5,99			35 912,00			0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R17	Nombre de défaillances d'entreprises	Plus développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			35 912,00			5 247,00				30 665,00			5 641,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R17	Nombre de défaillances d'entreprises	Plus développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			25 024,00			5 923,00				19 101,00			5 923,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R17	Nombre de défaillances d'entreprises	Plus développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			13 178,00			6 521,00				6 657,00			6 657,00			

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				15,00	2,00	13,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				5,00	1,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				3,00	2,00	1,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				2 479,00	976,00	1 503,00				469,00	180,00	289,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				166,00	76,00	90,00				28,00	14,00	14,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				205,00	83,00	122,00				51,00	22,00	29,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				1,00	0,00	1,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				690,00	305,00	385,00				86,00	42,00	44,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				636,00	233,00	403,00				152,00	47,00	105,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				1 150,00	432,00	718,00				228,00	89,00	139,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				215,00	86,00	129,00				31,00	9,00	22,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				112,00	47,00	65,00				27,00	5,00	22,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				191,00	63,00	128,00				15,00	6,00	9,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				22,00	9,00	13,00				2,00	0,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				682,00	278,00	404,00				119,00	51,00	68,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				17,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				2 174,00						73,00		
	Total général des participants					2 497,00						469,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	3,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00	4,00	0,00	4,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	355,00	148,00	207,00	103,00	57,00	46,00	263,00	114,00	149,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	27,00	14,00	13,00	10,00	6,00	4,00	14,00	6,00	8,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	34,00	15,00	19,00	9,00	5,00	4,00	19,00	8,00	11,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	78,00	28,00	50,00	11,00	9,00	2,00	79,00	31,00	48,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	95,00	42,00	53,00	19,00	12,00	7,00	57,00	26,00	31,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	184,00	78,00	106,00	74,00	36,00	38,00	130,00	57,00	73,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	22,00	8,00	14,00	0,00	0,00	0,00	21,00	6,00	15,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	15,00	8,00	7,00	3,00	1,00	2,00	21,00	9,00	12,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	10,00	7,00	3,00	5,00	2,00	3,00	37,00	14,00	23,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	3,00	3,00	0,00	2,00	0,00	2,00	6,00	2,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	104,00	35,00	69,00	25,00	11,00	14,00	54,00	32,00	22,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	2,00			7,00			8,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	98,00			133,00			37,00		
	Total général des participants		359,00			104,00			268,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	7,00	1,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	4,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO03	personnes inactives	Plus développées	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	1 289,00	477,00	812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	87,00	36,00	51,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	92,00	33,00	59,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	436,00	195,00	241,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	313,00	106,00	207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	534,00	172,00	362,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	141,00	63,00	78,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	46,00	24,00	22,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	124,00	34,00	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	9,00	4,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	380,00	149,00	231,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	1 833,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		1 297,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	Plus développées	salariés	6 500,00			2 479,00	976,00	1 503,00	0,38			469,00	180,00	289,00
S9	Nombre d'entreprises sensibilisées	Plus développées	entreprises	4 500,00			1 921,00	0,00	0,00	0,43			73,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	Plus développées	355,00	148,00	207,00	103,00	57,00	46,00	263,00	114,00	149,00	1 289,00	477,00	812,00	0,00	0,00	0,00
S9	Nombre d'entreprises sensibilisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118,00			1 730,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	Plus développées	0,00	0,00	0,00
S9	Nombre d'entreprises sensibilisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					23,00	1,00	22,00						0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					660,00	342,00	318,00						4,00	5,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					13 873,00	8 991,00	4 882,00						189,00	159,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					5 503,00	3 352,00	2 151,00						72,00	86,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					6 115,00	3 821,00	2 294,00						69,00	57,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					9 527,00	5 696,00	3 831,00						0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					237,00	140,00	97,00						0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					5 090,00	2 834,00	2 256,00						0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	1,00	22,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	25,00	31,00	19,00	15,00	69,00	43,00	124,00	78,00	101,00	146,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 155,00	658,00	900,00	457,00	2 083,00	1 122,00	2 074,00	995,00	2 589,00	1 491,00	1,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	441,00	281,00	349,00	179,00	863,00	535,00	814,00	482,00	812,00	588,00	1,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	488,00	282,00	381,00	179,00	944,00	556,00	962,00	520,00	977,00	700,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	4 035,00	2 562,00	1 661,00	1 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	120,00	81,00	20,00	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	2 091,00	1 512,00	743,00	744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R18	Nombre des participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (participants)		Nombre	9 747,00			0,56			5 503,00	3 352,00	2 151,00	158,00	72,00	86,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R18	Nombre des participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	5 345,00	3 280,00	2 065,00	722,00	441,00	281,00		4 623,00	2 839,00	1 784,00	528,00	349,00	179,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R18	Nombre des participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	4 095,00	2 490,00	1 605,00	1 398,00	863,00	535,00		2 697,00	1 627,00	1 070,00	1 296,00	814,00	482,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R18	Nombre des participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1 401,00	813,00	588,00	1 400,00	812,00	588,00		1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	32 766,00			18 558,00	10 979,00	7 579,00	0,57			472,00	224,00	248,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				8 047,00	5 253,00	2 794,00				125,00	72,00	53,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				545,00	244,00	301,00				493,00	240,00	253,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				3,00	0,00	3,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				63,00	11,00	52,00				4,00	3,00	1,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				6 363,00	4 027,00	2 336,00				599,00	311,00	288,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				507,00	283,00	224,00				18,00	4,00	14,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				507,00	283,00	224,00				18,00	4,00	14,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				9 512,00	6 046,00	3 466,00				459,00	237,00	222,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				5 731,00	3 227,00	2 504,00				317,00	150,00	167,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				3 921,00	1 960,00	1 961,00				192,00	79,00	113,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				5 346,00	3 189,00	2 157,00				134,00	72,00	62,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				13,00	10,00	3,00				13,00	10,00	3,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				3 131,00	1 704,00	1 427,00				84,00	33,00	51,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				332,00	223,00	109,00				6,00	3,00	3,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				4 187,00	2 292,00	1 895,00				290,00	127,00	163,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					19 166,00						969,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	2 205,00	1 309,00	896,00	1 608,00	1 041,00	567,00	4 198,00	2 467,00	1 731,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	858,00	589,00	269,00	825,00	550,00	275,00	1 642,00	1 128,00	514,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	52,00	4,00	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	59,00	8,00	51,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	724,00	436,00	288,00	466,00	341,00	125,00	1 137,00	787,00	350,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	72,00	48,00	24,00	34,00	23,00	11,00	137,00	73,00	64,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	72,00	48,00	24,00	34,00	23,00	11,00	137,00	73,00	64,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	1 018,00	633,00	385,00	662,00	461,00	201,00	1 992,00	1 306,00	686,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	767,00	408,00	359,00	518,00	344,00	174,00	1 234,00	701,00	533,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	530,00	280,00	250,00	428,00	236,00	192,00	972,00	460,00	512,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	684,00	401,00	283,00	388,00	266,00	122,00	1 434,00	868,00	566,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	367,00	180,00	187,00	321,00	202,00	119,00	558,00	303,00	255,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	49,00	31,00	18,00	27,00	24,00	3,00	85,00	55,00	30,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	574,00	321,00	253,00	425,00	256,00	169,00	880,00	484,00	396,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		2 316,00			1 608,00			4 198,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	4 495,00	2 797,00	1 698,00	5 579,00	3 140,00	2 439,00	1,00	1,00	0,00

CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1 728,00	1 208,00	520,00	2 868,00	1 705,00	1 163,00	1,00	1,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	1 382,00	963,00	419,00	2 055,00	1 189,00	866,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	136,00	81,00	55,00	110,00	54,00	56,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	136,00	81,00	55,00	110,00	54,00	56,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	2 395,00	1 649,00	746,00	2 985,00	1 759,00	1 226,00	1,00	1,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1 259,00	764,00	495,00	1 636,00	860,00	776,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	841,00	384,00	457,00	958,00	521,00	437,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 494,00	953,00	541,00	1 212,00	629,00	583,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	593,00	329,00	264,00	1 208,00	657,00	551,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	101,00	75,00	26,00	64,00	35,00	29,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	857,00	495,00	362,00	1 161,00	609,00	552,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		4 495,00			5 579,00			1,00		

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	7 - COVID FEDER
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number items	of Plus développées	0,00			0,00			
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number items	of Plus développées	0,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - COVID FEDER
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS23 - Renforcer les capacités de réponse aux crises sanitaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R23	Renforcement de la capacité du système de santé régional à faire face aux conséquences sanitaires de l'épidémie de COVID-19	Renforcement	Plus développées		2020	Renforcement de la capacité du système de santé régional			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R23	Renforcement de la capacité du système de santé régional à faire face aux conséquences sanitaires de l'épidémie de COVID-19								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R23	Renforcement de la capacité du système de santé régional à faire face aux conséquences sanitaires de l'épidémie de COVID-19				

Axe prioritaire	8 - COVID FSE
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - COVID FSE
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
R238	Taux de positivité des tests	Plus développées	Proportion (Proportion %)		Proportion	5,00 %						2,90 %	%	%	2,90 %	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
R238	Taux de positivité des tests	Plus développées	0,00%	%	%	0,00%	%	%	0,00%	%	%	0,00%	%	%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
R238	Taux de positivité des tests	Plus développées	0,00%	%	%	0,00%	%	%	0,00%	%	%	0,00%	%	%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
R238	Taux de positivité des tests	Plus développées	0,00%	%	%	0,00%	%	%	0,00%	%	%	0,00%	%	%

Axe prioritaire	8 - COVID FSE
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COVID FSE
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Plus développées	Number of items	6 547 867,00			6 788 350,00			1,04			6 788 350,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Plus développées	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Plus développées	0,00		

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5

Axe prioritaire				5 - Assistance technique FEDER							
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	S11	Nombre d'ETP soutenus	ETP		30,00			0,00	0,00	0,00	Les indicateurs n'ont pas été collectés cette année. Aucune opération n'a été sélectionnée en 2019, dans l'attente de la mise en place de l'OCS AT.
S	S11	Nombre d'ETP soutenus	ETP		30,00			0,00	0,00	0,00	
F	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	participants		1 000,00			705,00			Il s'agit de la valeur annuelle.
S	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	participants		1 000,00			1 000,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	S11	Nombre d'ETP soutenus	0,00	0,00	0,00	14,00	7,00	7,00	14,00	7,00	7,00
S	S11	Nombre d'ETP soutenus	0,00	0,00	0,00	14,00	7,00	7,00	14,00	7,00	7,00
F	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	0,00	0,00	0,00	606,00			0,00		
S	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	0,00	0,00	0,00	606,00			1 000,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S11	Nombre d'ETP soutenus	14,00	7,00	7,00	14,00	7,00	7,00	14,00	7,00	7,00
S	S11	Nombre d'ETP soutenus	14,00	7,00	7,00	14,00	7,00	7,00	14,00	7,00	7,00
F	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	183,00			286,00			167,00		
S	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	183,00			286,00			167,00		

Axe prioritaire	5 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS19 - METTRE EN PLACE UN SYSTEME D'INSTRUCTION ET DE GESTION DES FONDS EFFICACE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 5 / OS19

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R19	Nombre de dossiers FEDER programmés par rapport aux dossiers déposés	%		90,00	2014	95,00			la répartition par genre n'est pas pertinente au regard de la nature l'indicateur

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R19	Nombre de dossiers FEDER programmés par rapport aux dossiers déposés			86,75					

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R19	Nombre de dossiers FEDER programmés par rapport aux dossiers déposés	100,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS20 - ANIMER LE PROGRAMME ET VALORISER LES ACTIONS COFINANCEES PAR LES FONDS EUROPEENS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 5 / OS20

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R20bs	Nombre de sessions ouvertes sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes	sessions		51 995,00	2016	256 855,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R20bs	Nombre de sessions ouvertes sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R20bs	Nombre de sessions ouvertes sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes				

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S13	Nombre d'ETP dédiés au FSE soutenus		ETP	10,00			20,00	10,00	10,00	2,00			0,00	0,00	0,00
S14	Nombre de séminaires/événements dédiés		Participants	20,00			11,00			0,55			4,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S13	Nombre d'ETP dédiés au FSE soutenus		0,00	0,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00	2,00	2,00	4,00	2,00	2,00	4,00	2,00	2,00
S14	Nombre de séminaires/événements dédiés		1,00			1,00			0,00			1,00			4,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
S13	Nombre d'ETP dédiés au FSE soutenus		4,00	2,00	2,00
S14	Nombre de séminaires/événements dédiés		0,00		

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	OS21 - METTRE EN PLACE UN SYSTEME D'INSTRUCTION ET DE GESTION DES FONDS FSE EFFICACE

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 / OS21

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R21	Nombre de dossiers FSE programmés par rapport aux dossiers déposés		Proportion (Pourcentage)		Proportion	95,00%						0,00%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R21	Nombre de dossiers FSE programmés par rapport aux dossiers déposés		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		73,52%	0,00%	0,00%	73,52%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R21	Nombre de dossiers FSE programmés par rapport aux dossiers déposés		83,00%	0,00%	0,00%	81,00%	0,00%	0,00%		86,11%	0,00%	86,11%	86,11%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R21	Nombre de dossiers FSE programmés par rapport aux dossiers déposés		95,83%	0,00%	0,00%	95,83%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	OS22 - ANIMER LE PROGRAMME ET VALORISER LES ACTIONS COFINANCEES PAR LE FSE

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 / OS22

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R22	Nombre de pages dédiées au FSE consultées sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes		Nombre (Pages)		Nombre	90 000,00			2,57%			231 190,00	0,00	0,00	70 465,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R22	Nombre de pages dédiées au FSE consultées sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			160 725,00	0,00	0,00	79 120,00				81 605,00	0,00	0,00	69 851,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R22	Nombre de pages dédiées au FSE consultées sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			11 754,00	0,00	0,00	5 138,00				6 616,00	0,00	0,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R22	Nombre de pages dédiées au FSE consultées sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			6 616,00	0,00	0,00	6 616,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	3 484,00					
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	185,00					
1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	124 572 454,00					
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	2 283,00					
2	F	IF2	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	114 836 319,00					
3	F	IF3	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	Plus développées	29 796 263,00					
3	O	S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	salariés	FSE	Plus développées	2 479,00	976,00	1 503,00	469,00	180,00	289,00
3	O	S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	entrepreneurs	FSE	Plus développées	51 207,00	27 396,00	23 811,00	12 595,00	6 570,00	6 025,00
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	18 558,00	10 979,00	7 579,00	472,00	224,00	248,00
4	F	IF4	Montant certifié TTC	euros	FSE	Plus développées	71 291 913,00					
7	F	CV1	Montant des équipements de protection personnelle (y compris masques jetables, protections oculaires, combinaisons de protection, etc...)	Montant en euros	FEDER	Plus développées	0,00					
7	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FEDER	Plus développées	0,00					
8	F	CV30	Montant des actions FSE pour combattre ou contrer les effets du COVID-19 (coût total)	Euros	FSE	Plus développées	18 583 815,56					
8	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FSE	Plus développées	6 788 350,00			6 788 350,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	2 961,00	2 773,00	221,00	
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	79,00	48,00	0,00	
1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	115 086 519,44	71 050 835,66	43 795 321,00	
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1 275,00	986,00	0,00	
2	F	IF2	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	87 456 009,89	41 873 508,00	14 328 730,00	
3	F	IF3	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	Plus développées	16 035 423,09	10 249 569,00	6 029 074,00	
3	O	S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	salariés	FSE	Plus développées	2 010,00	1 655,00	1 552,00	
3	O	S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	entrepreneurs	FSE	Plus développées	38 612,00	28 043,00	14 830,00	
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	18 086,00	15 881,00	14 273,00	
4	F	IF4	Montant certifié TTC	euros	FSE	Plus développées	67 678 764,15	53 506 419,35	33 277 686,48	
7	F	CV1	Montant des équipements de protection personnelle (y compris masques jetables, protections oculaires, combinaisons de protection, etc...)	Montant en euros	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
7	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
8	F	CV30	Montant des actions FSE pour combattre ou contrer les effets du COVID-19 (coût total)	Euros	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
8	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	671 636,91	0,00	0,00
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
2	F	IF2	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	4 723 510,40	0,00	0,00
3	F	IF3	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	Plus développées	3 839 218,91	0,00	0,00
3	O	S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	salariés	FSE	Plus développées	1 289,00	0,00	0,00
3	O	S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	entrepreneurs	FSE	Plus développées	6 178,00	4 492,00	1 475,00
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	10 075,00	5 580,00	1,00
4	F	IF4	Montant certifié TTC	euros	FSE	Plus développées	3 231 019,90	0,00	0,00
7	F	CV1	Montant des équipements de protection personnelle (y compris masques jetables, protections oculaires, combinaisons de protection, etc...)	Montant en euros	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
7	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
8	F	CV30	Montant des actions FSE pour combattre ou contrer les effets du COVID-19 (coût total)	Euros	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00
8	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	2630			7 520,00		
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	32			313,00		
1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	67 368 192.71			399 797 184,00		
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1000			6 630,00		
2	F	IF2	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	47 594 593.49			286 341 354,00		
3	F	IF3	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	Plus développées	10 598 654.74			78 253 668,00		
3	O	S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	salariés	FSE	Plus développées	2025			6 500,00		
3	O	S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	entrepreneurs	FSE	Plus développées	12580			43 099,00		
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	20071			32 766,00		
4	F	IF4	Montant certifié TTC	euros	FSE	Plus développées	35 282 697.52			165 258 794,00		
7	F	CV1	Montant des équipements de protection personnelle (y compris masques jetables, protections oculaires, combinaisons de protection, etc...)	Montant en euros	FEDER	Plus développées				10 000 000,00		
7	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FEDER	Plus développées				0,00		
8	F	CV30	Montant des actions FSE pour combattre ou contrer les effets du COVID-19 (coût total)	Euros	FSE	Plus développées				37 200 000,00		
8	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FSE	Plus développées	0			6 547 867,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	399 797 184,00	50,00%	458 350 598,73	114,65%	386 831 160,38	145 018 794,46	36,27%	247
2	FEDER	Plus développées	Total	286 341 354,00	50,00%	262 185 504,67	91,56%	233 255 391,02	115 349 400,80	40,28%	403
3	FSE	Plus développées	Total	78 253 668,00	50,00%	67 176 094,58	85,84%	58 769 585,08	30 516 320,50	39,00%	92
4	FSE	Plus développées	Total	165 258 794,00	50,00%	150 887 190,10	91,30%	150 732 156,43	71 303 859,15	43,15%	16
7	FEDER	Plus développées	Total	20 000 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
8	FSE	Plus développées	Total	37 200 000,00	50,00%	18 646 963,71	50,13%	18 646 963,71	18 583 815,56	49,96%	1
5	FEDER	Plus développées	Total	22 044 000,00	50,00%	22 572 335,48	102,40%	22 572 335,48	10 160 551,17	46,09%	11
6	FSE	Plus développées	Total	9 905 000,00	50,00%	11 462 502,69	115,72%	11 462 502,69	3 584 187,63	36,19%	4
Total	FEDER	Plus développées		728 182 538,00	50,00%	743 108 438,88	102,05%	642 658 886,88	270 528 746,43	37,15%	661
Total	FSE	Plus développées		290 617 462,00	50,00%	248 172 751,08	85,39%	239 611 207,91	123 988 182,84	42,66%	113
Total général				1 018 800 000,00	50,00%	991 281 189,96	97,30%	882 270 094,79	394 516 929,27	38,72%	774

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territoriale	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	01		24	FR71	604 735,60	361 400,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		13	FR71	900 000,00	900 000,00	228 640,50	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		24	FR71	4 531 071,45	3 962 445,46	2 660 715,27	9
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		05	FR71	6 830 165,40	4 439 607,50	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		05	FR71	458 733,23	458 733,23	242 058,41	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	03		24	FR71	100 000,00	100 000,00	99 924,25	1
1	FEDER	Plus développées	004	01	01	07	01		24	FR71	639 679,90	319 839,95	639 679,90	1
1	FEDER	Plus développées	046	01	07	07	02		13	FR71	27 268 933,85	27 268 933,85	5 585 961,10	1
1	FEDER	Plus développées	047	01	03	07	02		13	FR71	47 319 002,21	47 319 002,21	4 445 331,56	4
1	FEDER	Plus développées	047	01	07	07	02		13	FR71	1 287 350,40	1 287 350,40	1 287 350,40	1
1	FEDER	Plus développées	055	01	01	02	03		24	FR71	4 883 397,56	1 378 942,71	425 434,56	3
1	FEDER	Plus développées	055	01	02	02	03		14	FR71	520 021,16	520 021,16	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	057	01	01	07	01		06	FR71	6 525 000,00	3 100 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		07	FR71	24 390 283,47	23 665 283,47	0,00	8
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		20	FR71	511 764,00	511 764,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		24	FR71	3 504 000,00	3 504 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		24	FR71	13 647 275,38	12 897 275,38	0,00	7
1	FEDER	Plus développées	059	01	01	07	01		07	FR71	20 000 000,00	8 000 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		01	FR71	667 974,08	667 974,08	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		03	FR71	1 241 708,68	1 241 708,68	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		04	FR71	2 680 939,59	2 680 939,59	1 124 623,63	6
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		05	FR71	653 251,60	653 251,60	571 533,56	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		06	FR71	7 161 443,90	4 645 318,90	3 997 619,40	10
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		07	FR71	8 584 268,27	7 538 198,44	3 554 909,24	18
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		09	FR71	293 976,50	293 976,50	154 550,55	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		10	FR71	210 984,12	210 984,12	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		11	FR71	960 208,10	960 208,10	602 761,34	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		13	FR71	2 939 419,45	2 423 496,45	2 757 404,97	3
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		18	FR71	1 073 479,96	1 073 479,96	0,00	3

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		20	FR71	6 101 902,61	5 326 722,61	2 427 425,02	11
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		22	FR71	1 414 690,21	1 414 690,21	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		24	FR71	586 984,24	470 184,24	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		06	FR71	829 282,00	829 282,00	715 695,67	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		07	FR71	263 702,38	263 702,38	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		24	FR71	524 950,08	524 950,08	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		04	FR71	2 357 440,11	1 052 010,00	896 543,64	2
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		06	FR71	7 087 914,49	3 490 330,16	3 104 561,05	6
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		07	FR71	26 350 424,23	12 162 533,59	1 301 740,47	10
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		08	FR71	1 080 285,45	270 248,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		20	FR71	5 527 533,69	2 417 607,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		24	FR71	4 642 202,76	2 432 865,00	0,00	3
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		07	FR71	345 908,40	218 651,00	197 853,36	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		22	FR71	507 768,00	507 768,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		24	FR71	1 283 478,20	747 285,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		07	FR71	6 300 593,10	4 522 767,00	3 268 305,62	4
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		13	FR71	3 810 403,99	1 708 603,27	1 287 026,12	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		20	FR71	97 571,00	97 571,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		24	FR71	6 000 000,00	3 000 000,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		24	FR71	265 754,00	265 754,00	116 672,98	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		24	FR71	1 446 800,93	1 253 894,30	917 152,60	7
1	FEDER	Plus développées	064	04	01	07	01		16	FR71	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	04	01	07	03		16	FR71	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		24	FR71	6 769 083,78	5 887 678,51	4 519 485,95	11
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	02		24	FR71	713 576,23	713 576,23	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		08	FR71	3 390 725,90	2 347 292,00	1 475 004,16	3
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		13	FR71	1 030 000,00	515 000,00	578 601,01	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	FR71	13 060 516,17	11 142 896,71	3 827 562,92	19
1	FEDER	Plus développées	066	04	01	07	03		16	FR71	79 800 000,00	79 800 000,00	55 800 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	02	03		17	FR71	3 916 814,00	3 916 814,00	449 566,85	2
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		24	FR71	2 770 175,31	1 673 028,10	487 132,62	6
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		24	FR71	1 299 950,83	933 153,82	0,00	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	FR71	1 145 131,38	1 022 359,19	672 131,82	4
1	FEDER	Plus développées	067	04	07	07	03		24	FR71	15 813 889,61	15 813 889,61	3 953 472,40	1
1	FEDER	Plus développées	069	01	01	07	03		24	FR71	1 082 081,20	772 081,20	827 150,85	4
1	FEDER	Plus développées	073	01	01	02	03		24	FR71	3 324 549,00	3 324 549,00	651 287,82	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	01	02		13	FR71	1 088 093,10	1 006 780,73	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	02	02		13	FR71	1 135 289,76	1 041 172,26	108 904,13	3
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	02	02		19	FR71	2 243 277,60	2 203 216,60	270 081,44	3
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	02	02		21	FR71	463 000,00	463 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		13	FR71	6 247 414,94	6 247 414,94	1 065 296,22	4
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		19	FR71	2 326 052,42	2 244 089,13	1 191 484,90	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	03	07	02		13	FR71	498 611,40	498 611,40	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	02	02		13	FR71	1 148 609,00	1 148 609,00	434 805,17	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		13	FR71	15 425 198,08	13 418 859,73	8 647 212,03	4
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		19	FR71	1 541 511,12	1 541 511,12	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	081	01	01	02	02		13	FR71	627 166,19	608 493,24	301 604,77	2
1	FEDER	Plus développées	081	01	07	02	02		13	FR71	519 673,13	383 316,69	184 969,17	2
1	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		13	FR71	1 038 781,46	727 147,02	494 081,00	1
1	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		13	FR71	8 706 843,76	8 394 594,25	3 297 848,22	5
1	FEDER	Plus développées	118	01	01	07	03		24	FR71	84 437,32	84 437,32	78 660,32	1
1	FEDER	Plus développées	118	01	07	07	03		24	FR71	820 488,31	492 704,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	123	01	07	07	03		24	FR71	105 000,00	103 330,00	90 975,52	1
2	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	04		12	FR71	463 710,00	200 000,00	463 709,98	2
2	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	04		22	FR71	373 619,18	120 000,00	323 367,19	1
2	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	04		12	FR71	1 844 875,00	1 199 168,75	1 558 835,52	1
2	FEDER	Plus développées	003	01	02	07	04		07	FR71	6 393 842,00	2 877 229,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	010	01	01	07	04		22	FR71	1 506 947,00	354 132,55	877 077,54	1
2	FEDER	Plus développées	010	01	03	07	04		22	FR71	476 800,00	476 800,00	476 800,00	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	01	02	04		21	FR71	522 386,00	522 386,00	475 954,22	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	01	07	04		10	FR71	27 006 185,00	27 006 185,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	02	07	04		10	FR71	3 700 000,00	1 513 919,45	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	02	07	04		11	FR71	9 144 342,00	5 244 342,00	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	011	01	02	07	04		18	FR71	11 750 000,00	11 750 000,00	8 429 120,78	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		01	FR71	422 667,90	169 067,16	415 022,90	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		18	FR71	436 883,00	436 883,00	436 883,00	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		22	FR71	7 058 371,00	6 208 371,00	7 058 371,00	1
2	FEDER	Plus développées	011	02	02	07	04		01	FR71	2 500 000,00	1 576 290,70	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		10	FR71	1 467 100,00	660 195,00	1 378 936,22	1
2	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		22	FR71	919 031,54	441 583,10	913 288,54	6
2	FEDER	Plus développées	012	01	03	07	04		20	FR71	370 000,00	370 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	012	01	03	07	04		22	FR71	1 449 010,00	1 449 010,00	1 439 033,87	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	02	04		18	FR71	756 446,83	756 446,83	735 443,94	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	02	04		19	FR71	1 859 501,00	1 859 501,00	903 381,83	2
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		18	FR71	12 555 739,00	10 158 683,00	5 669 466,12	11
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		19	FR71	7 151 641,78	6 737 383,78	3 045 772,52	5
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		21	FR71	439 100,00	439 100,00	436 706,97	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		22	FR71	1 178 000,00	589 000,00	944 589,34	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		18	FR71	7 781 704,30	7 298 753,30	2 460 251,95	9
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		19	FR71	359 085,95	359 085,95	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		20	FR71	839 381,70	839 381,70	413 557,49	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		21	FR71	781 000,00	781 000,00	483 376,50	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		22	FR71	2 039 836,00	1 040 512,50	1 746 788,69	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		24	FR71	322 505,21	167 652,60	322 505,20	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		15	FR71	72 215,35	36 107,68	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		17	FR71	584 114,00	584 114,00	148 302,42	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		18	FR71	5 978 607,72	5 978 607,72	3 824 370,80	6
2	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		22	FR71	2 444 081,00	2 444 081,00	1 156 015,90	4
2	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04		18	FR71	1 938 110,00	1 938 110,00	1 653 779,73	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04		19	FR71	864 380,00	864 380,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	014	01	01	02	04		22	FR71	2 574 000,00	2 574 000,00	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		22	FR71	22 004 449,98	21 549 353,02	14 346 308,25	20
2	FEDER	Plus développées	014	01	02	02	04		22	FR71	13 924 057,01	11 102 315,40	4 133 829,60	9
2	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		22	FR71	17 642 223,35	15 557 532,83	4 207 661,93	18
2	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		24	FR71	302 931,50	302 931,50	293 517,08	1
2	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		22	FR71	489 416,26	489 416,26	489 416,26	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	015	01	03	07	04		22	FR71	812 343,26	366 428,92	777 653,68	1
2	FEDER	Plus développées	023	01	01	07	04		12	FR71	577 753,00	577 753,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	023	01	02	07	04		18	FR71	867 743,73	867 743,73	867 743,73	1
2	FEDER	Plus développées	023	01	02	07	04		20	FR71	968 467,00	968 467,00	968 467,00	1
2	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		12	FR71	248 099,85	248 099,85	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		22	FR71	2 764 415,26	2 473 875,18	940 245,04	3
2	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		22	FR71	255 000,00	170 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	036	01	03	07	04		22	FR71	650 000,00	200 000,00	650 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	043	01	01	07	04		08	FR71	725 548,20	725 548,20	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	043	01	01	07	04		12	FR71	834 795,00	834 795,00	769 458,75	2
2	FEDER	Plus développées	043	01	03	07	04		13	FR71	900 000,00	900 000,00	900 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		12	FR71	460 393,55	426 196,77	101 932,68	2
2	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		13	FR71	1 302 603,70	1 302 603,70	499 658,40	2
2	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		22	FR71	2 110 124,83	2 034 904,83	637 457,34	6
2	FEDER	Plus développées	044	01	02	02	04		12	FR71	62 550,00	39 500,00	40 935,64	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	02	07	04		13	FR71	261 424,49	242 050,69	203 305,18	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	02	07	04		22	FR71	116 686,40	108 897,20	116 686,40	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	03	07	04		12	FR71	329 079,00	318 411,20	143 782,63	2
2	FEDER	Plus développées	044	01	03	07	04		13	FR71	140 000,00	140 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	03	07	04		22	FR71	707 108,58	707 108,58	707 108,58	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	07	07	04		22	FR71	8 298 631,43	8 298 631,43	6 760 555,07	5
2	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	06		22	FR71	68 203,10	68 203,10	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		01	FR71	266 635,89	256 635,89	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR71	156 565,89	156 565,89	154 409,30	2
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		18	FR71	30 456,00	30 456,00	30 456,00	1
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR71	26 615 253,78	26 448 966,62	9 308 175,72	185
2	FEDER	Plus développées	086	01	02	07	06		22	FR71	120 480,00	120 480,00	110 940,00	1
2	FEDER	Plus développées	086	01	07	07	06		22	FR71	475 759,47	464 773,78	353 207,59	17
2	FEDER	Plus développées	089	01	01	07	06		22	FR71	3 890 163,00	3 890 163,00	3 445 300,93	1
2	FEDER	Plus développées	089	01	03	07	06		22	FR71	270 222,78	270 222,78	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	089	01	07	02	06		22	FR71	1 589 010,00	945 460,95	1 589 010,00	1
2	FEDER	Plus développées	089	01	07	07	06		22	FR71	22 621 689,92	21 629 434,95	13 611 467,86	30

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FSE	Plus développées	104	01	07	07		03	18	FR71	400 000,00	400 000,00	361 350,00	1
3	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	24	FR71	10 886 666,30	7 849 688,84	8 860 446,15	15
3	FSE	Plus développées	104	01	07	07		03	24	FR71	44 174 469,02	39 353 716,81	18 202 233,00	44
3	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	24	FR71	6 525 741,25	6 147 019,00	1 431 826,66	4
3	FSE	Plus développées	106	01	07	07		03	18	FR71	1 970 540,00	1 970 540,00	209 194,51	13
3	FSE	Plus développées	106	01	07	07		03	24	FR71	3 050 933,37	2 931 199,18	1 451 270,18	14
3	FSE	Plus développées	106	01	07	07		08	24	FR71	167 744,64	117 421,25	0,00	1
4	FSE	Plus développées	117	01	01	07		08	24	FR71	150 499,08	150 499,08	0,00	2
4	FSE	Plus développées	117	01	03	07		08	24	FR71	52 566,33	52 566,33	0,00	1
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	18	FR71	149 790 550,46	149 790 550,46	71 303 859,15	8
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	24	FR71	893 574,23	738 540,56	0,00	5
7	FEDER	Plus développées	053	01	07	07	01		24	FR71	0,00	0,00	0,00	0
8	FSE	Plus développées	112	01	07	07		08	24	FR71	18 646 963,71	18 646 963,71	18 583 815,56	1
5	FEDER	Plus développées	121	01	01	01			18	FR71	14 199 382,36	14 199 382,36	2 315 933,53	1
5	FEDER	Plus développées	121	01	01	07			18	FR71	71 890,00	71 890,00	40 441,77	1
5	FEDER	Plus développées	121	01	01	07			24	FR71	6 315 246,80	6 315 246,80	5 885 675,68	1
5	FEDER	Plus développées	121	01	02	07			24	FR71	61 779,50	61 779,50	52 719,71	1
5	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR71	1 690 392,88	1 690 392,88	1 684 584,71	2
5	FEDER	Plus développées	121	07	01	07			18	FR71	38 624,54	38 624,54	38 343,81	1
5	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR71	49 890,00	49 890,00	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			24	FR71	88 845,00	88 845,00	88 725,00	1
5	FEDER	Plus développées	123	01	01	07			13	FR71	32 484,40	32 484,40	32 484,40	1
5	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR71	23 800,00	23 800,00	21 642,56	1
6	FSE	Plus développées	121	01	01	07		08	18	FR71	7 722 266,69	7 722 266,69	1 401 454,32	1
6	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR71	697 560,00	697 560,00	315 464,30	1
6	FSE	Plus développées	121	07	01	07		08	18	FR71	2 862 676,00	2 862 676,00	1 811 779,09	1
6	FSE	Plus développées	122	01	07	07		08	18	FR71	180 000,00	180 000,00	55 489,92	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais	6	0,00		0,00	

soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

La procédure d'évaluation des impacts des programmes initiée en 2019 s'est poursuivie en 2020. L'évaluation spécifique au FSE a été lancée plus tardivement, suite à un appel d'offres infructueux. Le calendrier a été construit afin que les résultats puissent être utiles à la préparation du futur programme. Pour certaines actions dont l'impact n'est pas immédiat, cette exigence temporelle a montré ses limites. Néanmoins, les évaluations ont pu être conduites à terme et les recommandations des évaluateurs ont pu alimenter la réflexion pour la construction du futur PO 2021-2027. La démarche a été partenariale, et malgré le contexte sanitaire, les instances prévues se sont réunies, afin de valider les travaux. Les documents synthétiques sont annexés au présent RAMO.

Evaluation de l'impact des fonds UE sur la Recherche, le Développement économique et l'Innovation

Malgré certaines limites méthodologiques, l'évaluation met en avant des résultats intéressants à la fois en matière de mobilisation des réseaux d'acteurs, d'impact pour les bénéficiaires et d'effets d'entraînement sur le territoire régional sur les thématiques de la Recherche et l'Innovation, le Développement économique et numérique.

Le FEDER mobilise des réseaux d'acteurs et participe à leur dynamique (ex : cas de la Stratégie régionale de spécialisation intelligente, mise en place de la nouvelle agence de développement économique...). Les projets ont pu s'appuyer sur ces réseaux et une véritable intelligence collective. Parmi eux, un grand nombre serviront de socle pour le futur PO, dans lequel la typologie d'action « Animer la stratégie régionale » répondra à la recommandation relative à l'animation de réseaux d'acteurs et l'identification d'interfaces possibles.

L'effet d'entraînement du FEDER est différencié selon les thématiques. Pour la thématique compétitivité des entreprises, plusieurs projets sont remarquables (actions collectives, projets collaboratifs, instruments financiers, projets liés au tourisme...) bien que les effets soient encore peu visibles. La préconisation de travailler dans le futur PO les conditions de réplique et d'essaimage des projets, leur sélection, et de définir les objectifs de façon claire, a été prise en compte. L'évaluation a recommandé également de définir plus précisément les cibles de bénéficiaires et les zones géographiques : aussi aucune zone ne sera exclue, même si les territoires dynamiques sur la recherche sont plutôt les zones urbaines concentrant les acteurs de l'innovation.

Sur la thématique numérique, le FEDER est intervenu sur un grand nombre de projets et de territoires avec une couverture de la population bénéficiaire bien identifiée. Les projets destinés à l'accompagnement des entreprises ont très bien fonctionné avec une bonne mobilisation des acteurs, une bonne identification et une bonne atteinte des cibles avec des effets importants sur les entreprises.

Suite à ces constats et ces analyses, la recommandation sur cette thématique a été entièrement prise en compte dans le nouveau programme : mettre l'accent sur les usages conformément au projet de règlement actuel, dupliquer et amplifier les actions auprès des entreprises, travailler sur les autres usages (e-santé, e-

éducation, e-administration) avec des projets à plus grande échelle.

L'évaluation recommande également de poursuivre le positionnement du FEDER en appui aux politiques structurantes de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation organisation structuration et mutualisation, amélioration du transfert de technologies et de connaissances entre la recherche et les entreprises. Le projet de PO 2021 2027 prévoit ainsi le soutien aux infrastructures de RDI, plateaux techniques et plateformes technologiques.

Le FEDER a permis de conduire quelques projets remarquables pour développer la compétitivité des entreprises, notamment via les instruments financiers et les actions collectives auprès des entreprises. Ce type d'accompagnement, visant l'international, est pérennisé dans le nouveau programme. Le soutien via des instruments financiers fait actuellement l'objet d'une évaluation ex-ante.

Evaluation de l'impact des fonds UE sur la Transition énergétique et climatique

L'évaluation met en avant des résultats positifs sur les 5 thèmes fléchés : production d'énergie de source renouvelable ; efficacité énergétique ; transport modal ; protection et valorisation des espaces et espèces ; amélioration de l'environnement urbain par la requalification des friches.

La contribution du FEDER est jugée forte sur la structuration des filières bois-énergie et méthanisation en Auvergne. En Rhône-Alpes, le soutien à de multiples filières rend moins visible l'action du FEDER. Toutefois, il est démontré que le FEDER a contribué à l'émergence de nouvelles technologies. L'évaluation recommande le ciblage et l'articulation de la stratégie : le prochain programme l'a prévu avec un ciblage sur trois énergies : méthanisation, solaire thermique et hydrogène.

Le FEDER contribue de manière significative à l'amélioration des performances énergétiques des logements sociaux, avec une forte dynamique de programmation Cette démarche va se poursuivre avec un montant FEDER important.

Sur le bâti public, les réalisations sont positives et dépassent les objectifs en matière de diminution de consommation annuelle d'énergie. Pour autant, les PO n'ont pas eu d'effet sur la massification des réalisations (en particulier pour les bâtiments d'enseignement). L'évaluation préconise d'identifier les modalités de soutien les plus adaptées aux interventions dans ce domaine et d'aller vers une simplification de mise en œuvre. A cet égard, une typologie d'actions reposant sur l'utilisation de BSCU visant à soutenir la rénovation énergétique et à la construction des bâtiments tertiaires publics est bien prévue dans le PO 2021 2027 ; et comme évoqué pour l'évaluation RDI, les résultats de l'évaluation ex-ante en cours des instruments financiers sont très attendus, avec en parallèle une réflexion sur les coûts simplifiés.

Le volet protection et valorisation des espaces et des espèces se caractérise par un volume conséquent de projets programmés. Le FEDER est identifié comme un levier essentiel en faveur de la biodiversité. Il a ainsi permis d'augmenter fortement la superficie des habitats bénéficiant d'un soutien, à travers un

renforcement des connaissances et de la préservation des trames vertes et bleues. Le ciblage recommandé dans l'évaluation sera bien mis en œuvre, notamment via la pérennisation de Contrats Verts et Bleus.

Enfin, conformément aux recommandations, le soutien à la réhabilitation des terrains en friche sera poursuivi. En effet le FEDER a notamment permis le recyclage de sites pollués en favorisant le recours à des techniques innovantes et d'appuyer la structuration d'une filière « friches » à travers le dispositif IDfriches.

D'autres recommandations de cette étude concernent plus précisément la mise en œuvre et seront intégrées dans le DOMO. Cela concerne par exemple les pratiques d'instruction ou le ciblage d'intervention sur les bâtiments publics.

Evaluation de l'impact des fonds UE sur les territoires urbains

Au-delà de l'évaluation de l'impact des mesures de développement urbain, l'évaluation a visé également à réaliser une approche comparative de la thématique urbaine en Auvergne et en Rhône-Alpes et permet d'éclairer les choix de l'AG pour le PO 21-27.

L'approche urbaine du PO Rhône-Alpes cible les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sur le numérique, l'économie de proximité, les questions énergétiques (énergies renouvelables, réhabilitation thermique de logements sociaux, privés et bâtiments tertiaires, mobilité durable) et la réhabilitation de friches. Les stratégies urbaines se sont basées sur les diagnostics partagés et les orientations des contrats de ville. L'enveloppe FEDER réservée a eu un effet levier fort dans le numérique et le logement social en particulier. Ce rôle d'impulsion ou d'accélération a permis de prendre en compte de manière étendue les besoins spécifiques des QPV.

Dans le cadre du PO Auvergne, des lignes de partages claires entre les différents axes ont favorisé la lisibilité et l'efficacité de la stratégie axée sur l'amélioration de la mobilité durable d'une part et la réhabilitation des espaces urbains dégradés de l'autre. Les opérations engagées ont généré un impact significatif au sein des agglomérations concernées et ont contribué concrètement à améliorer l'environnement urbain.

De manière transversale concernant les deux programmes Auvergne et Rhône-Alpes, les porteurs de projets urbains ont indiqué leur satisfaction quant au soutien technique apporté par l'AG et les OI dans le montage et la mise en œuvre de leurs projets, même s'ils connaissent les difficultés « classiques » liées à la réglementation sur les fonds européens.

L'une des recommandations porte sur la nécessaire association des partenaires à la préparation du programme 21-27. Les partenaires ont, en effet, été associés à cette préparation dans le cadre notamment

de webinaires, contributions écrites, questionnaire en ligne (concertation dématérialisée en raison de l'épidémie de COVID-19).

Les recommandations liées au renforcement des échanges entre parties prenantes, sur les questions urbaines ainsi que l'association des autorités urbaines à la mise en œuvre opérationnelle des programmes sont plus des recommandations de nature opérationnelle qui seront intégrées dans le DOMO.

Recommandations communes

Enfin, de manière générale, d'un point de vue administratif commun à toutes les thématiques, des freins ont été identifiés et devront être levés : faciliter, simplifier le montage des dossiers FEDER, voire réduire le risque financier pour les porteurs de projets. A cet égard, des pistes, comme le déploiement d'OCS (BSCU, montants forfaitaires, frais de personnels, ...) sont actuellement à l'étude.

L'ensemble des études d'impact recommande également des actions de communications pour d'une part augmenter la visibilité des actions financées par les fonds européens et d'autre part mieux valoriser le suivi des projets financés au travers de campagnes de communication dédiées.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire provoquée par la COVID-19. Celle-ci a démarré début mars par un confinement strict et a imposé aux équipes la gestion des dossiers de manière dématérialisée. Si l'autorité de gestion avait dématérialisé ses procédures, des ajustements ont néanmoins dû être réalisés. Ainsi, certaines procédures, comme la signature des conventions, qui étaient encore sous format papier ont été adaptées. Le travail sur la dématérialisation totale des procédures sur 2021-2027 devra être poursuivi. A cette fin, le système de gestion Synergie devra embarquer une GED ergonomique et la possibilité d'une signature électronique des documents (notamment demande d'aide, demande de paiement et convention).

Par ailleurs, l'AG a dû prendre en compte les effets de la crise sanitaire sur les bénéficiaires. Ce sujet a obligé l'Autorité de Gestion à contacter l'intégralité des porteurs pour analyser l'impact et trouver des solutions quand c'était possible. Une fiche procédure et une FAQ a été mise en place pour communiquer sur les mesures proposées par l'Autorité de Gestion. Ces règles visaient à répondre aux inquiétudes des bénéficiaires, notamment en matière d'adaptation des justificatifs de réalisation (notamment pour les formations n'ayant plus lieu en présentiel), de prolongation de délais (lorsque la réalisation des opérations a dû être décalée), ou d'aide à la trésorerie. Une des mesures phares mise en œuvre par l'AG a été d'accorder à titre exceptionnel des avances allant jusqu'à 50% sur demandes justifiées des bénéficiaires pour leur permettre de gérer la crise. Malgré l'ensemble de ces dispositions, la crise sanitaire a perturbé la réalisation des opérations de la majorité des bénéficiaires (retards dans la réalisation des opérations, notamment sur certains projets de recherche ou sur la réalisation de travaux qui ont dû être suspendus lors des confinements successifs, résultats de certaines opérations amoindries faute de participants, ou en raison d'action devant être annulée ou reportée : salon, conférence, etc...). Il est encore à ce stade difficile pour l'AG de mesurer l'impact de cette crise sur l'avancement des Programmes Opérationnels.

Concernant les mesures spécifiques en réponse à la pandémie de la COVID-19, la mise en œuvre des règlements CRII a été complexifiée par l'impossibilité de recourir à la flexibilité géographique entre le PO Rhône-Alpes et le PO Auvergne. En effet, la Commission Européenne a réagi rapidement par l'approbation du règlement CRII dès mars, suivi du CRII+ en mai. Ces règlements apportaient des souplesses dans la mise en œuvre, mais n'apportaient pas de crédits supplémentaires. Il a donc fallu mobiliser les reliquats de crédits sur les mesures qui en disposaient au détriment des projets de certains porteurs. Si ce sujet a été compliqué à gérer sur le PO Auvergne qui était déjà en sur-programmation, il a été moins complexe sur le PO Rhône-Alpes. Aussi, il convient de regretter la position de la Commission Européenne de ne pas avoir acceptée la mobilisation des crédits du PO Rhône-Alpes vers le territoire

Auvergne (comme cela a été proposé pour l'initiative REACT-EU), ce qui aurait été facilitateur.

Dès juillet la Commission Européenne annonçait des mesures d'urgence pour répondre à la crise. Cela devait passer par divers outils dont le programme REACT-EU. Ces crédits supplémentaires ont été fortement attendus par les porteurs de projets. La mise en place d'axes REACT-EU sur le 14-20 était une solution efficace comme en témoigne la présentation en novembre 2020 du sujet en comité de suivi. Mais l'adoption tardive des règlements est venue ralentir le travail et la mobilisation des porteurs dans les années à venir. Par ailleurs, l'Autorité de Gestion a peu de visibilité sur l'utilisation du Fonds de Relance et de Résilience sur le territoire. Elle regrette le manque de dialogue avec les services de l'Etat sur la mise en place de ce dispositif et craint une concurrence entre les dispositifs de relance qui serait au désavantage de l'initiative REACT-EU, compte-tenu des contraintes administratives, à la fréquence et à l'intensité des contrôles sur les PO régionaux.

Enfin, malgré les assouplissements annoncés par la Commission Européenne en matière d'audit pour l'année 2020, l'AG fait le constat que si le nombre d'audit a été réduit en raison de l'absence d'appel de fonds au 1er semestre 2021, le pourcentage de dépenses couvertes en audit est toujours plus important. Il atteint le seuil de 48% en 2020, soit près de la moitié des dépenses remontées en appel de fonds. Ce taux de contrôle induit un travail considérable pour les équipes l'autorité de gestion et paraît disproportionné. Par ailleurs, l'Autorité de Gestion constate malgré la transmission des pièces en février que la réalisation des audits empiète sur la fin de l'année, qui est une période chargée en matière de certification des dépenses. Enfin, l'AG constate chaque année une profondeur plus accrue des audits d'opération, notamment concernant l'application de la réglementation liée à la commande publique. En 2020, des points de contrôles ont ainsi portés sur l'exécution comptable des marchés publics ce qui paraît superfétatoire compte-tenu des contrôles déjà réalisés par le comptable public.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	2 Place André Latarjet 69008 LYON
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé

11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Auvergne Rhône- Alpes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 Place André Latarjet 69008 LYON
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	appel d'offres ouvert
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 sept. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	13 813 889,61
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 095 928,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 001 333,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 001 333,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 094 595,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 094 595,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	111 381,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	49 821,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	61 561,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à	

l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	prêt à taux zéro développement
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 827 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	593 400,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 677 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	544 680,97
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	544 680,97
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 132 319,03
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	34
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	34
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	34
29.2.1. dont micro-entreprises	31
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	

38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,85
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	0,95
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>prêt d'honneur création (PHI création)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	3 967 865,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	821 831,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 025 208,50
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	529 040,50
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	529 040,50
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 496 168,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	126
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	126
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	126
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total	

engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	821 831,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	821 831,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,52
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,41
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	3 817,87
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	30 858,91
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant	

nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	11 813 889,61
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	519,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	154,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	519,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	154,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]

1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds,

dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 000 000,00
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	14 400 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	3 nov. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Rhône-Alpes
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion, conformément à l'article 38, paragraphe 1, point b), sise 1 esplanade François Mitterrand, CS 20033, 69269 LYON cedex 2 L'autorité de gestion a confié les tâches d'exécution, conformément à l'article 38 paragraphe 4, point b), à EPIC Bpifrance (Etablissement public à caractère industriel et commercial), sise 27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS-ALFORT
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de	

programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC Bpifrance (Etablissement public à caractère industriel et commercial)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS-ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	coopération public public suite à appel à manifestation d'intérêt infructueux
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	26 nov. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	68 800 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	18 400 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	18 400 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	51 600 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	13 800 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	13 800 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	37 800 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	37 800 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00

16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	618 995,09
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	618 995,09
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêt FEDER Innovation</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	58 531 524,28
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	14 146 194,20
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	53 454 124,28
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 914 592,34
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	12 914 592,34
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	

25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	40 539 531,94
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	235
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	235
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	226
29.1. dont grandes entreprises	11
29.2. dont PME	215
29.2.1. dont micro-entreprises	95
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	154 130 139,80
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	29 262 262,15
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	124 867 877,65
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	12,77
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	

VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	1 247 255,10
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 247 255,10
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	346 194,20
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	50 400 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1,	

point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	37 800 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	37 800 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	475,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	226,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO26 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	7,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO27 - Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	20 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	109 700 000,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	226,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	475,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	226,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

--

Axe prioritaire	7 - COVID FEDER
-----------------	-----------------

--

Axe prioritaire	8 - COVID FSE
-----------------	---------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	216 416,24	0,11%
2	99 278 010,47	69,34%
Total	99 494 426,71	19,53%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'attention des citoyens PO RA 2021 2020	Résumé à l'intention des citoyens	27 mai 2021	ResumeCitoyenPORA2020	Ares(2021)3581731	Résumé à l'attention des citoyens PO RA 2021 2020	31 mai 2021	n002rha7

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 251,94 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 251,94 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 251,94 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 254,97 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2a, indicateur: S2, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 274,49 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 287,61 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 288,55 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 299,77 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 327,38 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 336,66 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 364,88 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2a, indicateur: S2, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 160,40 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO29, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 452,69 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: S5, catégorie de région: M, année: 2014. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 102,46 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2b, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 128,24 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 134,46 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 160,98 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 193,92 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.83.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 38.3.1 doit être >= à l'élément 25.2: instrument financier «Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES», produit financier «prêt d'honneur création (PHI création)» - 821 831,00 < 1 496 168,00.
Avertissement	2.83.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 38.3.1 doit être >= à l'élément 25.2: instrument financier «Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Rhône-Alpes», produit financier «Prêt FEDER Innovation» - 29 262 262,15 < 40 539 531,94.
Avertissement	2.108	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Étant donné l'absence de date dans le rapport de l'année précédente également, une explication des retards pourrait se justifier. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES
Avertissement	2.112	La date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30), qui précède normalement la signature de l'accord de financement (élément 13), n'a pas été renseignée. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES
Avertissement	2.133	L'élément 17 doit être >= à la somme des éléments 17.1 + 17.2. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES, élément 17: 111 381,00, élément 17.1: 49 821,00, élément 17.2: 61 561,00.